



Protocole Sanitaire

Halles des Sports Lédignan -

A COMPTER DU 1 SEPTEMBRE 2020

Dans le cadre des mesures sanitaires recommandées, voici les dispositions nécessaires au bon déroulement des activités :

- **Port du masque obligatoire** à partir de 10 ans, de l'entrée dans la structure jusqu'au lieu de pratique
- **Vestiaires collectifs strictement interdits** : venir en tenue, prévoir une serviette de toilette.
- **Sens de circulation** pour faire respecter au maximum la distanciation physique
- **Lavage des mains** (et pieds) avec une solution de **gel hydro-alcoolique** avant chaque activité.
- **Pas de parents ni d'accompagnateurs dans le bâtiment**
Un accueil sera aménagé à l'extérieur de la salle pour répondre à vos questions et récupérer les dossiers d'inscription.
- **Recueil des participants** : une fiche de présence à remplir par chaque pratiquant ou la personne qui l'accompagne.

Chaque association doit pouvoir présenter pour chacun de ses créneaux un listing précis des participants.

**Le respect de ces consignes est de la responsabilité de chacun
En cas de non respect des directives, l'accès à la halle de sports
ne sera pas autorisé.**

Nous comptons sur votre coopération.

Fait à Lédignan, le 28 août 2020

Pour le Conseil d'administration de l'Alasc
La Présidente,

Bénédicte ROUX